
Ville de ROYAN

OBJET :

REFECTION DE LA COUR
DE L'ECOLE JULES FERRY

63075

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 16 Juillet 1963

Le seize juillet mil neuf cent soixante-trois, à 20 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Juillet 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, MARTEAU, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LANOUE par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal que la cour de l'Ecole Jules FERRY est en très mauvais état et qu'il y aurait lieu d'entreprendre la réfection pendant les vacances scolaires .

L'estimation des travaux par les Services Techniques de la Ville atteint la somme de 60.000 francs (soixante mille francs) et de ce fait , une adjudication doit être ouverte .

Or, il est fait observé que les délais de l'adjudication ne permettront pas de réaliser ces travaux pendant le court délai qui restera après le départ de la Colonie qui occupe l'école Jules FERRY jusqu'au 1er septembre et la rentrée scolaire qui aura lieu le 16 sept.

En effet le délai d'exécution des travaux sera de quinze jours .

Dans ces conditions, il conviendrait de demander à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort d'être dispensé de recourir à l'adjudication.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Considérant qu'il est urgent d'entreprendre la réfection de la cour de l'Ecole Jules FERRY ,
- Vu l'estimation des travaux établie par les Services Techniques de la Ville,

- Vu les courts délais impartis pour réaliser cette réfection (15 jours) ,
- Vu l'avis favorable de la Commission plénière réunie le 30 mai 1963,

DECIDE ,

- de demander à M. le Sous-Préfet , pour les motifs exposés ci-dessus et en raison de l'urgence d'être dispensé de recourir à l'adjudication pour réaliser les travaux de réfection de l'école Jules FERRY dans la limite du crédit de 60.000 francs , ouvert à cet effet au Budget supplémentaire de 1963 ;
- d'autoriser M. le Maire à traiter de gré à gré avec l'Entreprise spécialisée dans les travaux de cette nature qui aura fait les meilleurs conditions financières de réalisation et qui se sera engagée à exécuter lesdits travaux entre le 1er et le 15 septembre 1963 .
- que la dépense sera réglée sur le crédit figurant à cet effet au B.S. 1963 CHAP. XXXVII - article 34 .

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jour, mois et an que susdit.

Ont signé au Registre MM. les membres présents à la séance .



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 5 SEPT 1963

Le Sous-Préfet,

[Signature]

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Signature]
N. MATRAS

VILLE DE ROYAN

ECOLE JULES FERRY

DEVIS ESTIMATIF

des travaux à exécuter pour la réfection de la cour

1°/ AMENAGEMENT DES SOIS :

Calcul de la surface :

$$76,00 \times \frac{33,20 + 34,80}{2} = 2.611,20$$

$$41,00 \times \frac{6,30 + 5,80}{2} = 248,05$$

$$28,50 \times 7,80 = 222,30$$

$$22,10 \times 2,60 = 57,46$$

$$15,10 \times 5,80 = 87,58$$

3.226,59

A déduire :

$$\text{Entrée} : \frac{12,70 \times 7,00}{2} = 44,45$$

$$: \frac{12,70 \times 4,20}{2} = 26,67$$

Trottoir réfectoire:

$$28 \times 1,80 = 50,40$$

Emplacement baraques:

$$20,50 \times 7,30 = 149,65$$

$$18,50 \times 7,40 = 136,90$$

408,07

2.818,52

SOIT NET : 2800 m2

TERRASSE ENT EMPierreMENT:

Mise en forme du sol suivant les cotes définitives indiquées au plan

2.800 m2 à 2,50 7.000,00

Empierrement à reprendre à l'emplacement des massifs ou parties défoncées:

300 m2 à 8,00 2.400,00

Fourniture réglage et cylindrage d'une couche de pierre calcaire 4/7 à raison de 120 litres environ au mètre carré .

2.800 m2 à 3,00 8.400,00

MATERIAUX ENROBES :

Fourniture, réglage et cylindrage d'une couche de matériaux enrobés 2/5 à 3/8 des carrières de la Hailloisais, à raison de 36 litres environ au mètre carré .

Fourniture et emploi en scellement de la surface obtenue d'une couche d'émulsion de bitume, à raison de 1 kg,500 au mètre carré ,

Sablage de l'ensemble avec produits de criblage provenant de la même carrière à raison de 5 litres au mètre carré :

2.800 m2 à 12,00 33.600,00

MACONNERIE : Caniveaux double revers et béton brut bouchardé, compris terrassement, évacuation des déblais :

40,00 + 50,00 + 30,00 = 120 ml à 20,00 ... 2.400,00

Regards 30/30 intérieur compris plaque de

recouvrement 3 U à 30,00 90,00

ENSEMBLE 53.890,00

2°/PLANTATIONS :

21 arbres à 200,00	4.200,00
Haie : 59 pieds à 10,00	590,00
Entourages d'arbres et bordures	
110 ml à 12,00	1.320,00
	<hr/>
	6.110,00
	<hr/>

- RECAPITULATION -

1°/ Aménagement des sols	53.890,00
2°/ Plantations	6.110,00
	<hr/>
TOTAL	60.000,00
	<hr/>



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 5 SEPT 1963
Le Sous-Préfet,

[Handwritten signature]

MAIRES DE ROYAN, le 18 JUIN 1963

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]
M. MATRAS